

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 05
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_219-DE
		3.5
		Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND
Mme Sylvie COLAS

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
Mme Françoise LACAPERE à M. Joël VAN DEN BON
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

Objet : Proposition d'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public - implantation de panneaux d'information

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

Par délibération en date du 27 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la société Exterian Media pour sept panneaux sur une durée de 6 ans.

Madame l'Adjointe au Maire rappelle qu'en effet, il n'avait pas été possible de retenir tous les emplacements : certains, se trouvant dans le périmètre protégé du site patrimonial remarquable (SPR), devaient être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Aussi, suite à l'avis favorable de celle-ci, il a été convenu d'ajouter les trois emplacements suivants :

- Avenue André Magne
- Route d'Auch (au niveau du n°41)
- Route de Condom (au niveau du n° 518)

Par avenant n°1, dont le projet est annexé à la présente délibération, il convient donc de modifier les termes de la convention initialement votée et plus particulièrement ses articles 2, 8 ainsi que l'annexe, afin de prendre en compte ces évolutions ainsi que la modification de la redevance d'occupation du domaine public qui passe désormais à 2 000 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité décide

- d'approuver l'avenant n°1 à conclure avec la Société Exterian Media pour 10 panneaux, moyennant de 2 000 € par an, pour une durée de 6 ans et dont le projet est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférant

Pour : 25

Contre :

Abstention : 1 (Mme Valérie MANISSOL)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 MAI 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023